

2017

La vie de la

CLE

Rapport d'activité de la Commission locale de l'eau – n°8 /
décembre 2017

ALBEPierre-Bredons ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'EGLISE AUTRAC
AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES BREZONS
CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES CHARMENSAC CHASTEL-
SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPALEM FERRIERES-SAINT-MARY FRUGERES-
LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC LA CHAPELLE-D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT
LANDEYRAT LASTIC LAURIE LAVEISSENET LAVEISSIERE LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON
LEOTOING LEYVAUX LORLANGES LUBILHAC MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC
MAZOIRES MENTIERES MOLEDES MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-
MOISSAC PAULHAC PEYRUSSE PRADIERS REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-
BEAUZIRE SAINT-BONNET-DE-CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-
BLESLE SAINT-GERMAIN-LEMBRON SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES- DES-
BLATS SAINT-MARY-LE-PLAIN SAINT-PONCY SAINT-SATURNIN SEGUR-LES- VILLAS
SOULAGES TALIZAT TIVIERS TORSIAC VABRES VALJOUZE VALUEJOLS VEDRINES-
SAINT-LOUP VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES



*Document adopté par la Commission Locale de l'Eau
le 31 mai 2018*

ARRETE n°2011-1174 du 3 août 2011 modifiant l'arrêté inter préfectoral n°2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon

ARRETE n°2015-0664 du 10 juin 2015 instituant la Commission Locale de l'Eau du SAGE Alagnon et fixant sa composition

S O M M A I R E

1.1	<i>L'état d'avancement de la procédure</i>	3
1.2	<i>Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau</i>	5
1.3	<i>Communication</i>	6
2.1	<i>Les documents du SAGE</i>	7
3.1	<i>La lettre d'information</i>	7
3.2	<i>Le site Internet</i>	8
4.1	<i>Le suivi sur les projets en cours</i>	8
4.2	<i>Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau</i>	9
2.1	<i>Les éléments financiers 2017</i>	9

1.1 L'état d'avancement de la procédure

- L'année 2017 a vu la finalisation du projet de SAGE :

- 2016 a été très dense en réunions (Comités de rédaction, Commissions thématiques, Bureau, CLE) permettant d'aboutir à la rédaction du projet de SAGE. Phase qui s'est achevée début 2017 avec le passage en Bureau puis en CLE de validation.

- Les documents du SAGE ont ensuite été finalisés, notamment l'étude environnementale qui doit faire l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

- La phase suivante consiste à réaliser la consultation des assemblées au 2nd semestre 2017 avant l'enquête publique qui devrait intervenir en 2018.



1.2 Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau

💧 La Commission locale de l'eau

Au cours de l'année 2017, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie 2 fois pour lesquelles les ordres du jour ont été les suivants :

- La réunion du 7 mars 2017 :

- Présentation pour validation du projet de SAGE et des dernières modifications suite à la CLE du 8 novembre 2016 et au Bureau du 10 janvier 2017

- **Vote officiel de la CLE sur l'adoption du projet de SAGE Alagnon**

- La réunion du 18 mai 2017 :

- Avancement du projet de SAGE : phases de consultation/enquête/communication,

- Présentation du stagiaire SIG (Système d'Information Géographique) et contenu du stage,

- Présentation des points-clés du contrat territorial Alagnon et de sa compatibilité avec le projet de SAGE : avis de la CLE,

- Point rapide sur le dossier de demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de la micro-centrale hydroélectrique Goutille de la commune de Vèze sur la Sianne,

💧 Le bureau de la CLE

Au cours de l'année 2017, le bureau de la CLE s'est réuni 2 fois pour lesquels les ordres du jour sont les suivants :

- Réunion du 10 janvier 2017 :

- Etude du projet de SAGE, en particulier des points qui ont fait l'objet de remarques de la CLE
- Nouvelles propositions de rédaction de ces points pour la CLE du 14 février 2017
- Principales conclusions de l'évaluation environnementale du SAGE

- Réunion du 13 avril 2017 :

- Examen du dossier de demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de la micro-centrale hydroélectrique Goutille de la commune de Vèze sur la Sianne : Avis du Bureau
- Avancement du projet de SAGE/planning prévisionnel
- Points d'informations : arrivée prochaine d'un stagiaire SIG, compatibilité du contrat territorial Alagnon avec le SAGE (en vue du passage en CLE)
- Rapport d'activités

💧 Les comités techniques

Un comité technique sur la qualité de l'eau s'est réuni le 9 octobre 2017. Objectif : COTEC commun CT/SAGE en vue notamment de mettre en place un suivi long terme pour le SAGE. Définition des stations et paramètres suivis.

💧 Les commissions thématiques

- Pas de réunions en 2017



1.3 Communication

L'année 2017 a vu l'enrichissement du site internet, véritable outil de communication et de sensibilisation sur les milieux aquatique du territoire.

Des communiqués de presse ont aussi donné lieu, comme chaque année à des articles sur l'avancement du projet dans les journaux locaux.

Un tableau de bord « interactif » a été élaboré avec un lien accessible depuis le site internet du SIGAL. Le tableau de bord interactif sera rendu accessible en 2018 après présentation en Bureau et en CLE.

L'animatrice SAGE a présenté le projet de SAGE dans les instances qui l'ont souhaité, dans le cadre de la consultation (EPCI, communes, autres SAGE, etc.).

2 Les études menées par la Commission locale de l'eau

Les documents du SAGE

Cette dernière phase de l'étude d'élaboration du SAGE a consisté, via une concertation élargie à finaliser et valider :

- les dispositions du projet de PAGD,
- les règles du projet de règlement,
- le projet d'atlas cartographique,
- le rapport de l'évaluation environnementale du SAGE

2017 a vu la production d'un projet de SAGE finalisé permettant une validation en CLE. Le rapport de l'évaluation environnementale a aussi été finalisé.

Un rapport de présentation a aussi été réalisé.

L'ensemble de ces documents a été envoyé aux 120 structures consultées lors de la phase officielle de consultation des assemblées de début aout à début décembre 2017 (date en fonction de la réception par les structures). Un rapport de consultation sera réalisé fin décembre / début janvier en fonction des avis rendus.

Consultez les documents du SAGE sur le site : <http://www.alagnon-sigal.fr>



Un stagiaire de M2 en informatique, encadré par l'animatrice du SAGE, a travaillé pendant 6 mois à la mise en place d'une base de données associée à un SIG (Qgis) et à la valorisation du tableau de bord via la création d'un tableau de bord interactif pour le SAGE. Cet outil permet de valoriser et communiquer quant à l'avancée de la mise en œuvre du SAGE. Les données contenues dans la base de données constituant l'observatoire de l'eau du SAGE sont ainsi centralisées, organisées et portées à connaissance des acteurs. Cet outil permettra donc de répondre à plusieurs dispositions du PAGD concernant l'amélioration des connaissances et la communication.

2 La communication

La communication autour du SAGE est essentielle. Pour être efficace, elle ne doit pas seulement s'adresser aux membres de la CLE mais aussi aux collectivités, aux usagers et à la population en général.

2.1 La lettre d'information

Une lettre d'information vulgarisant les travaux de la CLE, informant et sensibilisant les acteurs locaux à certaines problématiques est éditée annuellement. La cinquième lettre paraîtra en 2018 et servira d'outil de présentation simplifié du SAGE à destination des usagers dans le

cadre de l'enquête publique. Elle n'a pas pu être réalisée avant pour des questions de temps de travail et d'opportunité au regard de la diffusion d'autres documents comme le rapport de présentation du SAGE. Cette lettre présentera les points importants du projet de SAGE, mais aussi ses modalités de mises en œuvre et des exemples de déclinaison de ses dispositions.



Le coût annuel lié à l'hébergement du site et à l'assistance pour l'utilisation du site est de 600€ TTC.

Une newsletter paraît automatiquement au début de chaque mois en fonction des actualités du territoire et des acteurs locaux.



2.2 Le site Internet

Le site Internet a été créé en 2013. Il permet de communiquer sur les actions et actualités du SAGE et du SIGAL, de présenter les différents outils ainsi que le territoire et de sensibiliser les usagers à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il a été réalisé avec l'aide de deux prestataires, l'un spécialisé dans la communication graphique, l'autre dans la création de sites internet.

3 Le suivi et les avis sur les projets en cours

3.1 Le suivi sur les projets en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin-versant afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux locaux de la gestion intégrée de l'eau.

La Présidente de la CLE et/ou l'animatrice du SAGE ont ainsi participé aux travaux suivants :

- Mise en œuvre des arrêtés cadre sécheresse (comité de suivi hydrologique) ;
- Compétence GEMAPI et gouvernance

3.2 Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau

En 2017, la Commission locale de l'eau a été sollicitée pour donner son avis sur des projets en cours. Dans la mesure où le SAGE n'est pas encore approuvé, ces avis sont consultatifs. Les projets concernés étaient les suivants :

- Avis sur le contrat territorial Alagnon
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de la micro-centrale hydroélectrique Goutille de la commune de Vèze sur la Sianne.

Les moyens de la Commission

2.1 Les éléments financiers 2017

Le SIGAL assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau. Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne, les Conseils Départementaux du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Financeurs	Animation (salaires animatrice 60 % et secrétaire 50 %) et frais de fonctionnement	Etude d'élaboration du SAGE Alagnon (Phase 4 : solde 2017)	Phase de consultation (impression des documents et CD du SAGE et envoi) (dépensés)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	50 119 €	31 668 €	80%
Région Auvergne		4 524 €	20%
Conseil Général du Cantal			
Conseil Général de Haute-Loire			
Conseil Général du Puy de Dôme			
SIGAL	11 876 €	9 048 €	
TOTAL TTC	61 995 €	45 240 €	1492.74 €

L'année 2018 verra :

- Le rapport de la phase de consultation des assemblées sera rédigé et présenté en bureau et en CLE. La CLE pourra alors procéder à certains ajustements des documents du SAGE.
- L'enquête publique sera ensuite réalisée avec le concours des Préfectures du Cantal, Puy de Dôme et Haute-Loire.
- Une cinquième lettre d'information sera rédigée puis diffusée à large échelle.
- Le contenu du site Internet continuera d'être actualisé et développé selon les besoins et actualités diverses.
- La base de données et le tableau de bord du SAGE seront complétés.
- Un marché de suivi qualité sera lancé sur le bassin de l'Alagnon sur la base des conclusions du COTEC Qualité. Ces données permettront de mettre en place un suivi long terme des masses d'eau et de renseigner le tableau de bord du SAGE.

A Massiac, le 16/04/2018

Madame Nicole VIGUES
La Présidente de la CLE du SAGE Alagnon





Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon
4 rue Albert Chalvet
15 500 MASSIAC

Mme. Nicole VIGUES, Présidente de la CLE

Contacts Mme. Véronique Mérand, Animatrice SAGE
Tél. : 04 71 23 19 84
(Standard du SIGAL)
alagnon.sage@orange.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

